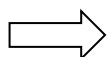


CONSTITUTION ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU RCEN

Avant de constituer votre dossier de demande d'aide, veuillez-vous assurer de la pertinence et de l'éligibilité de votre projet, et, réfléchir à l'ensemble des investissements envisagés dans le cadre d'un projet global.

1 / Définir son projet

Pour pouvoir démarrer son projet, le bénéficiaire doit présenter une demande d'aide écrite à l'OEC, **avant le début des travaux concernant le projet ou à l'activité en question**.



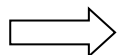
Un modèle de lettre est à votre disposition sur le site de l'OEC : www.oec.corsica

La **demande d'aide** doit au minimum contenir les informations suivantes pour pouvoir démarrer le projet :

- le nom, la raison sociale et les coordonnées complètes, ainsi que la taille de l'entreprise,
- la description du projet ou de l'activité, y compris ses dates de début et de fin,
- la localisation du projet ou de l'activité,
- la liste des coûts admissibles, (le budget prévisionnel permet d'évaluer le coût global de votre projet et constitue votre plan de financement)
- le montant du financement public total nécessaire au projet ou à l'activité.

Cette demande devra être complétée par des pièces spécifiques complémentaires qui seront demandées par le service instructeur en fonction de la nature du bénéficiaire et de la nature de l'opération projetée.

Attention : l'opération **ne doit pas être terminée** avant que le bénéficiaire ait été destinataire d'un **accusé de réception** attestant que le dossier est réputé **COMPLET**.



Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site de l'OEC www.oec.corsica

2/ Compléter et déposer son dossier : Votre dossier doit être dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées.

- Lors du dépôt de votre demande d'aide, le service instructeur vous remettra dans un premier temps une attestation de dépôt.
- Dans un second temps, après vérification, il vous adressera un accusé de réception de dossier complet ou incomplet mentionnant les pièces manquantes à fournir.

Toute opération débutée et/ou achevée avant la date de la demande d'aide ne pourra être financée.

Où déposer son dossier ?

Déposez votre dossier auprès du service instructeur :

Office de l'environnement de la Corse
Service Développement Durable de la Mer
Pôle soutien aux activités de la Pêche et de l'Aquaculture
U Ricantu.-Route de Campo Dell'Oro – BP 60933 -20700 AJACCIO Cedex 9
Contact : Jean-Paul FAUX-LUCIANI 04.95.50.45.53 / jp.faux@oec.fr
Mélissa ZANI 04.95.50.45.49 / zani@oec.fr

Ou envoyez-le par voie postale, de préférence en recommandé avec Accusé de Réception à:

Office de l'environnement de la Corse
14 avenue Jean Nicoli
20 250 CORTE

ATTENTION : Toute aide octroyée vous engage à vous soumettre à **tout contrôle** (technique, administratif et financier) sur pièces et sur place effectué par le service instructeur de l'Office de l'Environnement, par les corps d'inspections et de contrôles communautaires (Union Européenne).